



PV pour non paiement de redevance sur parking gratuit 1h30

Par Christine 1409

Bonjour,

Chaque vendredi vers 12h00, je me rends au marché de Clamart pour faire mes courses. Le parking est gratuit 1h30. Depuis le début du mois de janvier, un agent de la ville se positionne systématiquement à 12h00 pour verbaliser tous les véhicules présents pour non paiement de redevance (pas de ticket gratuit pris) pour un montant faramineux de 70 euros.

Je me suis faite avoir deux fois : 70 euros parce que je n'ai pas pris un ticket gratuit alors que le parking est gratuit 1h30 : est-ce proportionné à l'infraction et puis-je prouver par tout moyen que mon stationnement était limité (un commerçant a attesté de ma présence limitée à une course).

Merci de votre aide et de vos conseils

Par Henriri

Hello !

Bin euh... si la gratuité du parking de ce créneau est conditionnée par l'affichage d'un ticket gratuit derrière le pare-brise de votre voiture et que vous ne procédez pas ainsi, je ne vois pas bien comment contester les PV reçus (même s'ils vous paraissent aberrants).

A+

Par yapasdequoi

Bonjour,

La gratuité pour 1h30 est conditionnée par l'affichage d'un ticket qui permet de vérifier l'heure d'arrivée.

Au delà de 1h30, le stationnement n'est plus gratuit.

Vous pouvez vous renseigner à la mairie ou lire l'affichage sur place (souvent écrit en petits caractères, mais présent néanmoins).

Par janus2

Bonjour,

Vous parlez d'un parking gratuit et aussi de ticket.

J'en déduis donc que le parking est gratuit un certain temps et payant après cette durée. Il faut donc bien prendre un ticket, même si vous ne restez qu'une demi-heure.

Sans ticket, impossible de savoir si vous êtes encore dans la tranche gratuite et donc verbalisation.

PS : vous êtes sur des 1h30 gratuites ? C'est quel parking ? Ceux que je connais, c'est 1h gratuite...

Par yapasdequoi

Lu sur le site de la ville de Clamart :

"Trois marchés accueillent les Clamartois cinq jours par semaine.

A noter, le stationnement est gratuit pendant une heure dans les parkings publics situés à proximité des marchés."

Par Isadore

Bonjour,

Et concernant le montant du forfait pour ne pas avoir payé le stationnement ou pris le ticket, non ce n'est pas disproportionné. Taper au portefeuille est hélas le seul moyen pour les municipalités d'éviter les abus. Le forfait se doit d'être assez élevé pour qu'il ne soit pas rentable de ne pas payer son stationnement. En général son montant est donc supérieur au prix d'une journée de stationnement.

Vous n'aurez pas gain de cause en contestant, mais vous pouvez tenter de demander une remise :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34440]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34440
[/url]

Mettez-vous un rappel quelque part pour ne plus oublier.